

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de M. Jean-Claude GRANIER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Claude GRANIER – Bernard FABRE – Mme Aurélie MOULY – M. Jérôme LOZANO (arrivé au point n° 2) - Brigitte CUESTA – M. Philippe AUPETIT – Mme Maryline SALVAN – M. Maurice COUDERC – Mmes Catherine RAYNAL - Marie-Laure FARACO – Alexandra DAUSSE – MM. Sébastien FONTAINE – Ambdillah BACAR - Gérald RIVIERE – Mme Charlène CUESTA – M. Bernard AUGIER – Mmes Christine TEULIER - Michèle PLEINECASSAGNE – Michèle MACALUSO – M. Laurent ALEXANDRE.

Procurations : M. Lionel AULANIER à M. Jean-Claude GRANIER,
Mme Agnès GARROUSTE à Mme Maryline SALVAN,
Mme Laura HERNANDEZ-FARJARDO à M. Bernard FABRE.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Charlène CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Subventions aux Associations.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 avril dernier relative aux subventions aux associations pour le budget 2026, modifiée par la délibération du 9 juillet dernier.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de voter les subventions ci-après :

- GAULOIS COMBINOIS (n° RNA W123001917) : **2 200 €**
(M. Bernard AUGIER, membre de l'Association, ne prend pas part au vote).

Monsieur précise que ces subventions portent désormais le budget global 2026 à un total de 53 620.22 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **23 septembre 2026**.
Publiée ou Notifiée le **23 septembre 2026**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,

Charlène CUESTA



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude GRANIER